

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20150707_DL_04

**OBJET : CONTRAT
ORANGE DE
PROLONGATION DE
CABLE OPTIQUE
POUR NRAZO**

Date de convocation :
2 Juillet 2015

Date de séance:
7 Juillet 2015

Date d'affichage :
17 Juillet 2015

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quinze, le sept Juillet à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Philippe VARLET, Jean-Claude LECLABART, Olivier JARDE, Florence RODINGER, Jean Christophe LORIC et Ernest CANDELA

Secrétaire de séance : Jean-Claude LECLABART

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1^{er} juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau
- Vu le projet de contrat pour la création de points de raccordements mutualisés (PRM) Version 5,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'offre présentée par ORANGE pour la création de points de raccordements mutualisés est approuvée.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer le contrat Points de Raccordements Mutualisés et toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que les éventuelles nouvelles versions présentées par ORANGE dans la mesure où elles ne bouleversent pas l'économie du projet du syndicat mixte.

ARTICLE 3 – Le Président est autorisé à passer les commandes auprès d'ORANGE pour la mise en œuvre des actions de montée en débit dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.